



A.V.M.

Association intercommunale d'alimentation en eau potable
du Vallon de la Morges



Aux habitants des communes
desservies par l'AVM (Chigny, Clarmont, Monnaz
(Echichens), Bussy-Chardonney (Hautemorges),
Vaux-sur-Morges, Vufflens-le-Château)

Vaux-sur-Morges, le 6 juillet 2026

Restriction d'eau - Sécheresse persistante

Madame, Monsieur,

Des fortes chaleurs et d'importants manques de pluie durant le printemps ont des conséquences sur le niveau des réserves d'eau potable dans notre région. Cette situation météorologique difficile pèse lourdement sur nos ressources aquifères et nous oblige à utiliser l'eau de manière réfléchie.

Dès lors, l'AVM est dans l'obligation de prendre les mesures immédiates de restriction suivantes :

- **interdiction d'arroser les gazons ;**
- **interdiction des arrosages automatiques pour les zones herbeuses ;**
- **interdiction de nettoyage à l'eau des extérieurs et terrasses ;**
- **remplissage des piscines de plus de 5 m³ uniquement sur demande motivée par courriel auprès du secrétariat de l'AVM à l'adresse avm-secretariat@vaux-sur-morges.ch**

Ces mesures sont applicables dès réception de la présente et jusqu'à nouvel avis. Des contrôles du respect de ces mesures pourront avoir lieu.

Les mesures ne concernent pas les propriétaires qui possèdent une citerne de récupération de l'eau de pluie.

Pour toute autorisation ou question éventuelle, prière de vous adresser à Monsieur Olivier Vuffray, surveillant du réseau – Tél. 079 638 01 81

L'arrosage à la main de jardins potagers ainsi que des fleurs ornementales reste autorisé et doit se faire de manière parcimonieuse en soirée ou tôt le matin. Toutes les mesures permettant d'économiser l'eau doivent être prises.

Par ce biais, nous vous informons également qu'un nouvel outil de communication sur l'état des ressources a été mis en place. Vous pouvez le trouver sur le site internet suivant : <https://hydriscore.live/>

L'indice à ce jour est à 4, soit un indice maximal, ce qui explique les restrictions ci-dessus. Ces dernières seront levées une fois l'indice redescendu à 3, par publication sur le site de l'AVM et aux piliers publics des communes.

L'AVM vous remercie d'avance de participer à cet effort collectif et indispensable de limitation de la consommation d'eau.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Président

Charles-Henri de Luze

Au nom du Comité de direction



La secrétaire

Barbara Vanrietvelde